## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

#### **AFSSAPS**

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-48 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail toxico-pharmacoclinique des médicaments utilisés en dermatologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: SASM1030125S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision en date du 25 janvier 1995 portant création d'un groupe de travail toxico-pharmacoclinique des médicaments utilisés en dermatologie,

#### Décide:

## Article 1er

Sont nommées membres du groupe de travail toxico-pharmaco-clinique des médicaments utilisés en dermatologie les personnalités dont les noms suivent :

M. BARBAROT (Sébastien).

M. BEANI (Jean-Claude).

M. BEDANE (Christophe).

M. CHOSIDOW (Olivier).

Mme DRENO (Brigitte).

Mme FEUILHADE DE CHAUVIN (Martine).

Mme FLAGEUL (Béatrice).

M. GROUIN (Jean-Marie).

Mme HUCHON-BECEL (Dominique).

M. JANIER (Michel).

Mme JEAN-PASTOR (Marie-Josèphe).

Mme LEBBE (Céleste).

Mme MAZEREEUW-HAUTIER (Juliette).

Mme MICHEL (Laurence).

Mme MILPIED-HOMSI (Brigitte).

M. PAUL (Carle).

M. REVUZ (Jean).

M. REYGAGNE (Pascal).

M. SASSOLAS (Bruno).

#### Article 2

Mme LEBBE (Céleste) est nommée présidente du groupe de travail.

#### Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 mars 2010.

Le directeur général, J. Marimbert